

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le six décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absent : 0Date de la convocation : 30 novembre
2022**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**DUFFAULT Tetyana représentée par D CHALLOT
DUFFAULT Laurent représenté par Yvette MUSCAT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET**ABSENT :** /**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT**DELIBÉRATION N°147****RAPPORTEUR :** Christian MICHAUD**OBJET : TRANSFORMATION DE POSTE AU 1ER JANVIER 2023**

Le conseil municipal est informé qu'il convient de procéder à une transformation de poste pour un agent de la commune. Il s'agit d'augmenter son temps de travail suite à des besoins en entretien de bâtiments.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de transformer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe de 32h à 33h au 1^{er} janvier 2023

VU l'avis favorable de la commission du personnel du 12 octobre 2022,
Considérant la demande écrite de l'agent,
Considérant les besoins du service,


Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de transformer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe de 32h à 33h à compter du 1^{er} janvier 2023;
- fixe la liste des postes de la commune conformément au tableau joint ;
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

15 DEC. 2022

